Chroniques de l'Oncle Benz

2

La propriété sans possession, Proudhon le prolétaire un peu perdu....

La boite à outils d'une économie politique libertaire possible se trouve chez Proudhon, mais cette boite à outils est dans un tel foutoir qu'il faut en faire un rangement minutieux et préalable avant utilisation.
Ainsi la fameuse formule « la propriété c'est le vol ! » côtoie une défense acharnée de la propriété comme liberté face à toute autorité politique, il faut donc rectifier : « la propriété capitaliste c'est le vol ! » et voir en quoi elle est un vol, c'est à dire une absence d'échange, une absence de réciprocité de services.
Pierre-Joseph condamne le prêt ou la location à but lucratif. Or, si on voit bien les abus possibles du prêt et de la location, tout un chacun comprend aussi que si je prête ma tondeuse à un voisin, celui-ci m'est redevable d'un service équivalent, où est le problème?
Bref il faut tout remettre en ordre pour utiliser la boite à outils proudhonienne, mais on verra que ce travail fait, il y a dans cette boite de quoi construire une théorie économique qui ne soit plus la plate justification du capitalisme. CQFD.
Tout travail mérite sa peine et il faut bien deux chroniques à oncle Benz pour expliquer de quoi il ressort dans la pensée proudhonienne concernant la propriété. Commençons par remettre de l'ordre dans le problème de la propriété en général et ses abus possibles. La prochaine chronique s'occupera de la propriété capitaliste en particulier.

Propriété et possession : une fausse bonne idée.

Dans « Qu'est ce que la propriété ?», en 1840, Proudhon croit utile de distinguer « possession » et « propriété ». C'est une distinction erronée à bien des égards mais elle permet le fameux mot : « la propriété c'est le vol ! ». Il faut comprendre l'idée du Pierre-Joseph au départ: la propriété-vol c'est la propriété sans la possession (la terre qui m'appartient mais que je ne cultive pas, le logement qui m'appartient mais que je n'habite pas, etc.), la propriété est légitime quand elle est possession (la terre que je cultive, le logement que j'habite, etc.). La propriété-possession c'est bien, la propriété sans possession c'est mal…

Mais propriété et possession ne relèvent pas des mêmes catégories:

La « possession » désigne, dans l'esprit de Pierre-Joseph, un fait, une activité : l'usage (la « jouissance ») d'un bien, et par extension, dans le cadre d'une activité productive, donne le droit sur le produit de cette activité, un droit de propriété, sauf à être esclave...ou salarié, c'est à dire mener cette activité productive pour le compte d'autrui mais on voit bien que la

Pour que personne ne puisse m'enlever le pain de la bouche de manière arbitraire, il existe dans toute société humaine une garantie sociale, implicite ou explicite, de la possession. Cette garantie est une institution, une convention socialement établie (par la tradition, la coutume, le Droit). Dans nos sociétés elle a pris la forme juridique de la propriété. La propriété n'est jamais « naturelle », ce

qu'explique Proudhon dans son manifeste de 1840 contre les fanatiques du droit de propriété. Comme tout autre fait ou acte social, la propriété est instituée. Et il existe autant de Droits, de traditions et coutumes que de sociétés et civilisations.

La distinction entre « possession » et « propriété », Proudhon l'abandonne aussi vite qu'il l'a introduite. Elle lui a permis de provoquer le bourgeois, « la propriété c'est le vol » : « Il ne se dit pas, en mille ans, deux mots comme celui-là. Je n'ai d'autre bien sur la terre que cette définition de la propriété… ». Proudhon avait donc au moins un bien dont il réclamait l'exclusivité…

La chose est entendue pour Proudhon *himsel*f , la distinction possession-propriété est inopérante, mais elle contient une idée qui chagrine le jurassien : on peut être propriétaire d'un bien sans en avoir l'usage (la « possession ») en bref sans en avoir l'utilité. D'où deux types d'abus possibles pour Pierre-Joseph : le non – échange et le prêt, ou la location, à but lucratif. Cette dernière question est un faux problème dans une perspective d'économie politique, nous allons essayer de le montrer, mais elle est récurrente chez notre auteur et a obscurci l'analyse « géniale » de Proudhon sur l'entreprise comme lieu où, quand le propriétaire est capitaliste, la situation échappe aux catégories de l'économie politique : l'entreprise n'étant ni cédée, ni louée aux travailleurs, ceux ci ne sont pas des acteurs autonomes dans un échange et d'échange il n'y a n'a point dans l'entreprise…

Dès lors l'utilité, sociale et économique, de ce bien peut être sacrifiée sur l'autel de la propriété, la propriété peut être abusive en privant autrui de l'utilité du bien. Mais cette propriété sans « utilité » directe pour le propriétaire peut devenir une source de revenuoit récupérée, en quelque sorte, par le propriétaire en échangeant le bien « inutile » contre un bien « utile ». Or il y a deux manières de procéder à l'échange : la vente et la location (ou prêt). Dans la vente la propriété comme la « possession » sont cédées, pas de problème, mais dans la location la « possession » est cédée, mais pas la propriété, d'où pour Proudhon un autre abus possible de la propriété : le prêt (ou la location) lucratif où « le propriétaire, au rebours (*de l'ouvrier, du paysan, non salarié, qui vend sa production*), ne cède rien de son instrument : éternellement il s'en fait payer, éternellement il le conserve.»[1]

Mais Proudhon est alors prisonnier de la confusion qu'il a introduit en distinguant propriété et possession : ce qui compte, ce qui est utile aux femmes et aux hommes d'une société est précisément la « possession », l'usage des biens, pas la propriété qui n'est que le garant institutionnel de cette « possession ».Et dans tout échange, fût il de titres de propriété, c'est l'utilité effective qui est visée, utilité à laquelle peut ouvrir le droit Voyons d'abord l'abus de propriété.

Propriétaire-bourgeois et propriétaire-travailleur

La propriété, qui est un droit sur l'usage d'un bien (droit jamais absolu, toujours encadré par le Droit, des conventions sociales), rentre dans le cadre de l'économie politique : échange de biens et de services entre acteurs autonomes (propriétaires de ces biens ou services).

Dans l'économie politique la règle est la même pour le propriétaire d'un bien comme pour le travailleur qui produit un bien : pour obtenir un revenu il faut passer par l'échange avec autrui, et je n'échange que des choses qui me sont inutiles, ou moins utiles, contre des choses qui me sont utiles, ou plus utiles. Le travailleur, le paysan, pour peu qu'il soit autonome et non salarié d'un capitaliste, est un propriétaire…comme un autre.

La différence entre le propriétaire (sous entendu « bourgeois ») et le travailleur c'est que l'un n'a pas forcément travaillé pour acquérir le bien qu'il échange contre un revenu, tandis que l'autre a forcément travaillé : il a produit le bien qu'il échange.

[1] Qu'est-ce que la propriété ? Proudhon, chap. IV, Première proposition. L'édition que vous voulez…

L'un, le propriétaire–travailleur a fourni un effort, l'autre, le propriétaire-« bourgeois », pas forcément, mais on quitte là le domaine de l'économie pour rentrer dans celui de la morale (la récompense de l'effort, et tout le tintouin...). Mais ce n'est pas que du moralisme chez Proudhon, c'est aussi une position de classe : pas de travail, pas de revenu…

D'un point de vue économique il n'y a qu'un abus possible dans la propriété, celui de ne pas échanger la « possession » alors qu'elle est inutile au propriétaire : celui-ci n'a aucun usage d'un bien qui est utile à autrui mais ne le cède pas pour autant (ni vente, ni location).

Typiquement, les logements inoccupés, les terres non cultivées : tout bien utile socialement dont le propriétaire refuse de se défaire par un échange (vendre, louer- la donation n'est pas un échange économique[2]-). D'un point de vue économique c'est une situation illogique, puisque le propriétaire se prive d'un revenu possible et c'est une situation « anti-économique », puisqu'elle prive des personnes de biens qui leur seraient utiles.

Ceci dit, malgré l'absurdité économique de ce type de situation, il suffit de parler d'expropriation ou de réquisition pour que le « bourgeois » hurle car « si on sait où cela commence, on ne sait pas où cela finit… »

La location-vente comme solution de la question sociale ?

Lorsque un auteur du calibre de Pierre-Joseph se trompe, il se trompe énormément…Il préfère aller de l'avant que reculer, quitte à se ridiculiser. Et Proudhon se ridiculise avec la location-vente. Mais comme certains libertaires s'esbaudissent de voir en Proudhon l'inventeur du *leasing*, la location-vente, il faut analyser la chose.

Le vrai problème de Proudhon le prolétaire est qu'en plein XIXème siècle il y a, grosso modo, une classe de propriétaires (les bourgeois) et une classe de locataires (les ouvriers et certains paysans)[3]. En économie c'est un problème de distribution initiale, en termes politiques c'est un problème de classes sociales, et l'échange, fut-il « juste », ne change rien à la distribution initiale,, ce qui embête Proudhon.

Voyons le problème : si la location, à partir des conditions initiales (l'un est propriétaire d'un bien, l'autre ne l'est pas) est « juste », le loyer à payer représente l'usure du bien (imaginons un logement par exemple). C'est ce que demande Proudhon dans un premier temps.

Dans la location, le propriétaire conserve la valeur (toutes choses égales par ailleurs) d'un bien qu'il n'utilise pas et le locataire paie pour l'usure du bien qu'il utilise (dépense qu'il devrait faire s'il était lui-même propriétaire du bien), au final de l'échange on retrouve les conditions initiales de distribution.

Que cette distribution soit inégale au départ n'a rien à voir avec l'échange (la location en l'occurrence), et que cette distribution soit un problème de justice c'est à voir dans chaque cas particulier (dans l'exemple d'un logement, le locataire peut avoir des moyens mais aucune envie d'être propriétaire, ni le désir de s'installer durablement dans un lieu si on parle de logement, etc.).

---

[2] Les problématiques sur le don, le contre-don et autres « échanges » symboliques entre humains n'ont aucune pertinence dans la théorie économique, qui circonscrit l'échange dans un cadre d'anonymat (mais pas dans l'absence de règles sociales, c'est le point important à souligner).

[3] Nous parlons bien de locataires de biens, (le fermier louant la terre du propriétaire terrien, l'ouvrier/ère louant un logement, demandant un prêt d'argent),etc. pas de la soi disant location de travail.

Cette inégalité de la distribution initiale, Proudhon veut y mettre un terme par la location-vente : par ce système le locataire acquiert la propriété du bien au fur et à mesure de son occupation (toujours l'idée de la possession comme seule légitimité de la propriété…). Hormis le fait que la mise en pratique suppose, encore une fois, que le locataire souhaite être propriétaire et que d'autre part il n'y a là aucune différence radicale avec un achat à crédit - opération courante aujourd'hui mais quasi-impossible pour l'ouvrier du XIXème siècle -, on voit que la location-vente comme solution à la question sociale c'est un peu court...

Bon, on a été méchant avec Pierre-Joseph, dans la prochaine chronique on sera admiratif, promis!

En résumé :

La distinction possession-propriété contient une vrai idée, mais elle ne s'applique pas quand il y a échange effectif sous forme de prêt ou de location, échange effectif c'est à dire que l'usage du bien (sa « consommation ») comme du produit éventuel de cet usage (droit de propriété sur le produit) est acquis.

La sanction de Proudhon contre le propriétaire : « le propriétaire (…) ne cède rien de son instrument : éternellement il s'en fait payer, éternellement il le conserve » Cette sanction ne concerne que le capitaliste, c'est à dire le propriétaire d'une entreprise. Dans ce cas rien n'est effectivement cédé. Nous allons le voir en détail dans la prochaine chronique.

Mais pour l'échange sous forme de prêt ou location l'usage est « effectivement » cédé et cet usage, cette possession, est libre : l'utilité de cet usage, qui donne lieu à une consommation ou à un nouveau produit, appartient à celui ou celle qui a loué le bien, ainsi l'utilité de l'argent prêté « appartient » à celui qui en fait l'usage et pas au prêteur : je (individu ou personne morale) fais ce que je veux de l'argent que me prête la banque. Et c'est ce qui importe car si la propriété est nécessaire comme « vraie fiction légale »[4] et, comme toute institution, transformable, ce qui compte au final c'est que nous puissions avoir le libre usage des biens !

Dans la location ou le prêt, il y a échange effectif, un autre problème est de savoir si les conditions initiales de répartition des richesses sont « égales », un autre encore est de déterminer si les conditions de l'échange lui-même sont « justes »...

Prenons un exemple idiot (ben oui !) :

Mr Capital me prête 10 euros, il me demande de les lui rendre le lendemain avec 1 euro en plus pour la peine (laquelle, on peut en discuter, et le fait que j'ai besoin de ce prêt, on peut aussi en discuter…), je joue au grattage de ticket dans le bar du coin, je gagne 100 euros, je dois rendre 11 euros à Mr Capital et je garde 89 euros.

Mr Patron me confie 10 euros pour aller jouer au même jeu débile au bar du coin, il me paie 1 euro pour la peine, le ticket est gagnant, Mr Patron garde ses 10 euros et en encaisse 89.

L'exemple est idiot (pas tant que ça… il évacue le problème du travail pour ne parler que de possession et propriété) mais il illustre ce que Pierre-Joseph appelle le « droit d'aubaine ».

La propriété et la possession de l'entreprise le salarié ne l'a jamais, et c'est ce qui permet « éternellement » au système capitaliste de se reproduire…Pour le risque de perdre les 10 euros, tarte à la crème des économistes, on en parlera dans une autre chronique.

---

[4] Théorie de la propriété, p.224, ed. Lacroix, Verboeckhoven et Cie, 1866. Cette formule, « *vraie fiction légale* », est remarquable à bien des égards….

Pour le reste, que Pierre-Joseph laisse oncle Benz prêter sa tondeuse à son voisin et que celui-ci l'invite à l'apéro en échange, cela suffira à son bonheur…et à la réciprocité des services que nous nous devons les uns aux autres lorsque nous échangeons.

Oncle Benz